



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Première Commission

5^e séance

Jeudi 11 octobre 2007, à 10 heures
New York

Président : M. Badji (Sénégal)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 88 à 105 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président : Avant de donner la parole au premier orateur, je voudrais attirer une fois encore l'attention des membres sur la nécessité de créer une bonne atmosphère de travail et de bien vouloir respecter les orateurs en parlant à voix basse dans la salle.

M. Christian (Ghana) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, pour commencer permettez-moi de me joindre aux orateurs qui m'ont précédé pour vous exprimer mes chaleureuses félicitations pour votre accession à la Présidence de la Commission. Étant donné votre remarquable carrière diplomatique, je suis certain que, sous votre direction avisée, nous mènerons à bien la tâche importante qui nous attend. Nous vous assurons de notre soutien et de notre coopération sans réserve. S. E. M^{me} Mona Jull, qui vous a précédé et a dirigé avec compétence les travaux de la Commission durant la soixante et unième session, mérite notre gratitude et notre admiration. Elle a assuré ses fonctions avec talent et a été à la hauteur de nos attentes.

Qu'il me soit également permis de féliciter S. E. l'Ambassadeur Sergio Duarte pour sa nomination au poste de Haut Représentant et chef du Bureau des

affaires du désarmement. Ma délégation est convaincue que sa riche carrière diplomatique et sa connaissance approfondie des questions à l'examen nous aidera à avancer dans le processus du désarmement et de la non-prolifération.

En qualité de membre du Mouvement des pays non alignés et de l'Union africaine, le Ghana s'associe naturellement aux interventions faites par les représentants de l'Indonésie et du Nigéria, respectivement au nom de ces groupes.

Il est inquiétant de constater que les contours de la sécurité collective que nous essayons de construire sur les séquelles de la guerre froide restent encore trop flous malgré les graves défis auxquels la sécurité internationale doit faire face. Il n'y a toujours pas de progrès significatifs dans le domaine du désarmement. En tant qu'États Membres, nous sommes collectivement responsables de cette paralysie. Certes, les quelques États récalcitrants sont les plus coupables de cette situation mais la majorité ne peut être complètement absoute.

Nous reconnaissons qu'une certaine évolution s'est produite au cours de l'année dernière, comme l'illustrent les résultats de la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques et les progrès réalisés à la Conférence du désarmement, qui, petit à petit, avance vers la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles. Malheureusement, ces résultats n'ont pas eu d'incidence positive sur les

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



difficiles questions du désarmement. Trop d'occasions ont été manquées et nous ne pouvons plus nous permettre de continuer ainsi si nous voulons limiter la déception provoquée par la corrosion de l'architecture de la sécurité internationale.

Alors que les États Membres reconnaissent unanimement que les armes nucléaires constituent la plus grande menace à la sécurité mondiale et à la survie de l'humanité, il est non seulement inquiétant mais décevant de constater que, 16 ans après avoir salué la fin de la guerre froide comme signe précurseur d'un monde libéré des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires, nos préoccupations à l'égard de ces terribles armes n'ont pas diminué mais se sont au contraire accrues.

L'inquiétude croissante qui s'est emparée du monde du fait de la présence des armes nucléaires devrait conduire d'urgence à institutionnaliser des mesures concrètes, avec pour objectif premier le désarmement général et complet. Les accords relatifs aux essais nucléaires, les mesures sur la non-prolifération, le régime de contrôle de la technologie des missiles, les différentes conventions sur les interdictions, les mesures de vérification ainsi que d'autres devraient être considérés comme des arrangements transitoires au désarmement complet. C'est un truisme de dire qu'à elles seules ces mesures ne peuvent épargner le monde d'un holocauste nucléaire. Si les États Membres respectent fidèlement leurs engagements, comme il est stipulé dans tous les accords conclus depuis la création de notre Organisation, l'objectif qui a motivé ces documents aura été atteint.

Naturellement, il appartient aux États dotés d'armes nucléaires de montrer l'exemple en passant de la parole aux actes. À cet égard, il convient de souligner que l'amélioration qualitative et le remplacement des armes nucléaires, ainsi que la rationalisation de ces armes dans les doctrines de sécurité, enlèvent toute signification à la notion de réduction des arsenaux nucléaires.

Alors que nous restons préoccupés par la lenteur des progrès, nous prions les États-Unis et la Russie d'examiner favorablement l'appel lancé par la majorité des États pour qu'ils renforcent leurs accords bilatéraux en adhérant aux principes de vérification, de transparence et d'irréversibilité.

En une période où le régime de désarmement et de non-prolifération rencontre des défis d'une gravité

sans précédent, ma délégation s'inquiète du fait que, loin d'être renforcé, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) qui – depuis sa création il y a 39 ans, a été salué comme le traité sur le désarmement et la maîtrise des armements réunissant le plus d'adhérents dans l'histoire et comme la pierre angulaire du régime de désarmement mondial et de non-prolifération – soit dans une impasse, avec un avenir incertain.

Nous ne pouvons pas laisser cette crise s'envenimer car elle ne ferait qu'exacerber le climat international de sécurité déjà fragile, et aurait des effets négatifs sur notre vision partagée d'un monde sûr et exempt d'armes nucléaires. À cet égard, ma délégation demande aux États membres de faire preuve de sincérité dans leurs engagements en adoptant des mesures objectives et réalistes qui, si elles étaient fidèlement appliquées, assureraient une crédibilité au mandat du Traité et, par là même, renforceraient le régime de non-prolifération.

Sans aucun doute, le principal mais non le seul défi au TNP reste le fait que l'efficacité du Traité repose sur la non sélectivité dans la mise en œuvre de ses trois éléments essentiels, inséparable et se renforçant mutuellement, à savoir le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques. L'examen de ces principes fondamentaux ne devrait pas détourner notre attention des autres questions importantes, notamment celles relatives à l'universalisation, aux assurances négatives de sécurité, au retrait du Traité et à la coopération en matière de technologie nucléaire entre les États parties et les États non signataires du Traité.

Les États non dotés d'armes nucléaires continuent de faire des compromis et de prendre des mesures concrètes pour atteindre les objectifs du TNP. La première de ces mesures est l'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires. Toutefois, les nobles objectifs qui ont été à l'origine de leur création ne peuvent être atteints sans l'appui et la coopération de tous, notamment des États dotés d'armes nucléaires. C'est pourquoi nous prions ces États d'affirmer clairement leur engagement en respectant les dispositions de ces accords, qui sont le véritable socle du régime de non-prolifération. Nous espérons que, dans une avenir proche, la situation suscitera suffisamment de confiance entre les États de la région pour leur permettre de conclure librement un traité faisant de cette région une zone exempte d'armes nucléaires.

Si les armes de destruction massive doivent, à juste titre, retenir toute notre attention, il ne faut néanmoins pas ignorer les ravages causés dans différentes régions de conflit dans le monde par l'emploi des armes classiques. Bien que de louables progrès aient été effectués sur la question de l'utilisation aveugle des mines terrestres et du commerce illicite des armes légères, il est trop tôt pour l'autosatisfaction et le triomphalisme car nombre de problèmes restent encore à régler. Il convient de renforcer la coopération internationale pour mettre en œuvre le Programme d'action des Nations Unies visant à prévenir, combattre et éliminer le trafic illicite des armes légères sous tous ses aspects ainsi que la Convention d'Ottawa.

Le renforcement des contrôles juridiques en matière de fabrication, courtage, commerce et détention d'armes légères est un élément important dans la lutte contre le commerce illicite de ces armes. C'est pourquoi le Ghana appuie l'élaboration d'un traité efficace sur le commerce des armes en tant que mesure essentielle sur l'interdiction du transfert des armes vers des destinations où elles pourraient être utilisées pour alimenter la violence.

Le Ghana partage l'inquiétude à propos des incertitudes croissantes qui pèsent sur l'ordre du jour du désarmement. L'Assemblée générale, par l'intermédiaire de sa Commission, doit jouer son rôle dans le domaine de la paix et de la sécurité. C'est pourquoi l'appel lancé par le Mouvement des pays non alignés en vue de la convocation de la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement est une initiative louable qui mérite l'appui de tous les pays, étant donné notre détermination collective d'inverser le cours négatif des événements intervenus dans le domaine du désarmement international. La conférence proposée fournirait à la communauté internationale l'occasion d'évaluer et d'examiner la gamme des questions liées au désarmement mondial et d'émettre des recommandations appropriées pour surmonter les défis de sécurité du vingt et unième siècle.

Le désarmement et la maîtrise des armements sont étroitement liés aux autres principes de la charte de notre Organisation, notamment en matière de développement. Aujourd'hui, l'intrication du désarmement et du développement est plus vraie que jamais. Les sommes colossales englouties dans la mise au point et la fabrication d'armes meurtrières pourraient être consacrées à la noble cause de

l'allègement des souffrances de millions de personnes démunies. Alors que près de la moitié de la population mondiale survit avec moins d'un dollar par jour, près de 1,2 trillion de dollars ont été dépensés dans le monde en achats d'armes en 2006. C'est une tache sur la conscience de la communauté internationale et une trahison de la confiance politique. Paradoxalement, ces énormes investissements ne se justifient pas étant donné que le monde est loin d'être sûr ou pacifique.

L'avenir de l'humanité est en jeu. C'est pourquoi nous nous devons d'adopter des mesures fermes et réalistes pour relever les défis posés à notre sécurité collective. Il nous faut nous mobiliser tous et aller de l'avant si nous voulons éviter l'échec. Aucun pays, qu'il soit puissant ou faible, ne pourrait supporter les conséquences sinistres de cet échec. Notre sort, à cet égard, est en effet inextricablement lié.

M. Davide (Philippines) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation se joint aux orateurs qui l'ont précédée pour vous adresser ses félicitations pour votre élection au poste de Président. Nous félicitons également les autres membres du Bureau pour leur élection bien méritée.

Mon pays félicite M. Sergio Duarte pour sa récente nomination au poste de Haut Représentant aux affaires de désarmement et le remercie pour son intervention très complète (voir A/C.1/62/PV.2) sur la situation actuelle de la sécurité internationale.

Les Philippines s'associent aux interventions du représentant permanent de l'Indonésie, faite au nom des pays membres du Mouvement des non alignés, et du représentant permanent du Myanmar, faite au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

La prolifération et la propagation incontrôlées des armes légères menacent gravement non seulement la paix et la sécurité, mais également le développement économique durable et la croissance. Les pays en développement sont particulièrement vulnérables au commerce illicite de ces armes, qui alimente et prolonge les conflits dans diverses régions du monde, mutilant et tuant des millions de personnes. C'est pourquoi il est important de mettre rapidement et complètement en œuvre le Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères de 2001.

Les Philippines reconnaissent la part active prise par la société civile dans l'étude de la question du trafic de ces armes au travers de différents mécanismes conçus pour instaurer et promouvoir une culture de la

paix. Les communautés confessionnelles et la coopération interconfessionnelle jouent un rôle important dans la mise en œuvre du Programme d'action. Les Philippines encouragent ces communautés à appeler leurs fidèles à coopérer pour aider à endiguer le flux illicite des armes légères.

Le monde fait face à une menace toujours plus grande en raison de la mise au point poussée et de l'amélioration de certains types d'armes de destruction massive. La survie de l'humanité dépend de l'élimination des armes nucléaires. Des solutions multilatéralement agréées sont le meilleur moyen d'y parvenir. L'élimination des armes nucléaires des arsenaux des États qui en sont dotés dissuaderait les pays qui souhaitent acquérir de telles armes et éviterait toute possibilité de les voir tomber aux mains d'acteurs non étatiques susceptibles de les utiliser contre les populations civiles.

La paralysie dont souffre actuellement le désarmement et la non-prolifération doit faire l'objet d'un examen attentif. Les États membres doivent s'efforcer de faire avancer le processus. Les Philippines se sont déclarées déçues de l'échec de la Conférence de 2005 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). C'est pourquoi il est essentiel que le processus préparatoire de la Conférence d'examen du TNP de 2010, qui a récemment commencé, débouche sur un résultat substantiel et fructueux.

Mon pays se félicite de la Déclaration finale de la Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui s'est tenue à Vienne en septembre 2007, et appellent les quelques États qui n'ont pas encore ratifié ce traité à le faire le plus rapidement possible.

Les armes biologiques et chimiques sont tout aussi meurtrières que les armes nucléaires et font peser le même danger sur l'humanité. C'est pourquoi les Philippines apprécient le résultat satisfaisant de la sixième Conférence d'examen des parties à la Convention sur les armes biologiques.

Récemment, une réunion de haut niveau marquant le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques s'est tenue dans cette même salle. L'obligation faite aux États parties à la Convention de détruire leurs stocks d'armes chimiques a été soulignée. Les Philippines s'associent à la demande faite aux États de respecter les délais fixés par la Conférence des États parties.

Mon pays exhorte également les quelques États qui ne sont pas encore parties à la Convention sur les armes chimiques à signer et à ratifier cet instrument sans plus tarder.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires ainsi que le respect de ces zones par les États dotés de telles armes renforcent et encouragent la paix et la sécurité internationales. Ma délégation invite à nouveau les États dotés d'armes nucléaires à adhérer aux zones exemptes d'armes nucléaires, notamment à celle de l'Asie du Sud-Est, en signant le protocole au Traité faisant de l'Asie du Sud-Est une zone exempte d'armes nucléaires. À cet égard, nous saluons la volonté manifestée par la République populaire de Chine de signer le protocole.

Nous sommes encouragés par les développements positifs intervenus sur la péninsule coréenne, notamment l'Accord du 3 octobre 2007 sur la deuxième étape de l'application de la déclaration commune de septembre 2005. Mon pays espère que la République populaire démocratique de Corée et les autres participants aux Pourparlers à Six continueront à maintenir l'élan qu'ils ont su créer. Nous aspirons au jour où nous connaîtrons une péninsule coréenne dénucléarisée.

Les Philippines soutiennent la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et souhaitent une nouvelle réunion du Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les objectifs et l'ordre du jour de cette session, notamment l'éventuelle mise en place d'un comité préparatoire à cet égard.

Pour terminer, je tiens à souligner combien il est important que nos travaux soient couronnés de succès. Cela ne sera possible que si nous travaillons ensemble à la remise en vigueur de processus multilatéraux. Monsieur le Président, ma délégation vous assure de son appui et de sa coopération sans réserve dans l'accomplissement de votre importante tâche.

M. Svendblad Umaña (El Salvador) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, pour commencer, je tiens à vous féliciter pour votre élection à la tête des travaux de la Première Commission. Nous renouvelons nos remerciements à la Présidente sortante, l'Ambassadeur Mona Juul de Norvège, pour la façon avisée dont elle a dirigé nos débats au cours de la précédente session.

Nous exprimons également notre gratitude à l'Ambassadeur Sergio Duarte, Haut Représentant aux affaires de désarmement, pour l'action constante qu'il mène pour promouvoir et renforcer la paix et la sécurité internationales dans le domaine de désarmement, notamment pour ce qui est de la non-prolifération des armes de destruction massive.

Comme la plupart des délégations, nous pensons que notre engagement commun à la cause de la non-prolifération des armes de destruction massive doit primer sur nos désaccords. À cet égard, le Gouvernement d'El Salvador estime que les initiatives de la plupart des membres de la communauté internationale pour promouvoir la non-prolifération des armes de destruction massive ont amené les États Membres des Nations Unies à prendre conscience du danger représenté par l'emploi délibéré ou accidentel de telles armes – prise de conscience qui s'est traduite par une large adhésion aux différents instruments internationaux dans ce domaine.

Néanmoins, il est pour le moins paradoxal que des États ne possédant pas d'armes de destruction massive aient été les plus enthousiastes pour aider à mettre en place un régime de vérification fondé sur un engagement contraignant résultant principalement des instruments multilatéraux pertinents. En toute logique, ce sont les États possédant des armes de destruction massive qui auraient dû adhérer le plus spontanément à la cause de la non-prolifération car la confiance mutuelle et collective, fondée sur le respect des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international, est la meilleure des défenses.

Selon mon pays, la meilleure façon de renforcer la sécurité internationale n'est pas d'adopter une politique de dissuasion fondée sur une course stratégique ou tactique aux armements, mais bien plutôt de promouvoir des mesures de confiance menant à l'instauration de relations durables, transparentes et prévisibles bilatérales ou multilatérales. Nous reconnaissons que notre principal objectif en appuyant les instruments internationaux pertinents a été de veiller à ce que ces armes ne soient pas utilisées contre nous et, en même temps, de promouvoir le désarmement, notamment en matière d'armes non classiques.

Cependant, étant donné la menace du recours à l'emploi des armes de destruction massive par les États qui en possèdent – quelles que soient les justifications de sécurité nationales données – le régime de

régulation que nous tentons de mettre en place ne peut être une barrière efficace contre les effets néfastes de l'emploi de ces armes, qu'elles soient nucléaires, chimiques ou bactériologiques, tant que les États détenteurs de telles armes ne seront pas parties aux instruments internationaux dans ce domaine.

Nous devons toutefois continuer à lutter inlassablement pour l'universalisation de ces instruments à travers l'adhésion, le respect et la vérification. À cette fin, il est essentiel que la société civiles appuie nos efforts communs pour promouvoir le désarmement et éliminer la menace des armes de destruction massive.

El Salvador ne peut oublier le fait qu'il s'agit de la première Assemblée générale de l'actuel Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon. Nous rappelons qu'il a déclaré à différentes occasions sa ferme intention de donner une nouvelle impulsion aux questions de désarmement. Il peut compter sur le ferme appui d'El Salvador à cet égard. Selon nous, tous les aspects du désarmement ainsi que les menaces éventuelles à la sécurité nationale, régionale et internationale, notamment au regard des armes de destruction massive, sont des questions importantes pour la communauté des nations représentées dans cette salle. En effet, à l'heure de la mondialisation et des technologies de pointe, la sécurité au sens large du terme ne peut se fonder sur la prééminence d'intérêts individuels sur les intérêts collectifs.

El Salvador porte depuis longtemps un grand intérêt aux questions de désarmement, notamment à celles relatives à la non-prolifération des armes de destruction massive. Selon nous, ces questions sont parmi les plus importantes de l'ordre du jour de l'Organisation car elles sont un facteur essentiel dans la promotion de la paix et de la sécurité internationales. Nous sommes pleinement convaincus que le multilatéralisme est et continuera d'être la meilleure façon de trouver des solutions viables et communes à ces problèmes.

Concernant la question du désarmement en général, la lenteur du processus de négociations au sein de la Conférence d'examen sur les armes légères préoccupe ma délégation. Il s'agit d'un problème qui requiert tout particulièrement l'attention étant donné le nombre de victimes dû au trafic de ces armes dans différentes régions du globe. Nous espérons que les divergences actuelles seront surmontées, que les positions s'assoupliront et que de nouvelles

propositions seront avancées pour permettre de reprendre et de terminer les négociations sans oublier, naturellement, la question des munitions directement liée au commerce illicite des armes légères.

En Amérique centrale, l'élimination des mines antipersonnel est une tâche à laquelle ont participé tous les États touchés par ce fléau. Cependant, d'autres pays doivent encore faire face à ce problème. C'est pourquoi, pour éliminer complètement un tel fléau, il importe de renforcer le Programme d'action de l'Organisation des États américains contre les mines antipersonnel. Une question tout à la fois semblable et complémentaire à laquelle mon pays attache un intérêt particulier se rapporte à la nécessité d'appuyer et de renforcer la coopération internationale en vue de réinsérer les victimes des mines antipersonnel dans la vie active.

Pour terminer, El Salvador espère que la troisième et dernière session de la Commission du désarmement, qui doit se tenir l'année prochaine, débouchera sur des résultats concrets en ce qui concerne les préparatifs de la Conférence d'examen de 2010 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous nous joignons à de nombreux autres pays pour rappeler qu'une ferme volonté politique et un désir véritable de paix sont nécessaires pour progresser sur ce sujet. Dans ce contexte, nous renouvelons notre appui à toutes les initiatives et efforts menés par les Nations Unies dans le but de promouvoir les mesures de désarmement et, notamment, celles liées à la non-prolifération des armes de destruction massive, tant au niveau de la prise de décision que dans le cadre des différents instruments internationaux relatifs à ce sujet. Nous tenons également à souligner que les mesures de confiance jouent un rôle crucial dans l'édification et la garantie de la paix, de la stabilité et de la sécurité internationales.

M^{me} Rodríguez de Ortiz (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession au poste de Président. Je félicite également les autres membres du Bureau.

Notre délégation s'associe à l'intervention du représentant de l'Indonésie, faite au nom du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à l'intervention du représentant de la République dominicaine, faite au nom du Groupe de Rio.

Néanmoins, nous tenons à souligner l'intérêt que porte la République bolivarienne du Venezuela à quelques aspects du désarmement et de la sécurité internationale. En tant que pays épris de paix et ne possédant pas d'armes de destruction massive, le Venezuela réaffirme que l'élimination de ces armes, notamment des armes nucléaires, est une priorité et un objectif indéniables. L'existence même des armes de destruction massive constitue une menace à la survie de l'humanité. Seules leur interdiction et leur élimination complète sont la garantie qu'elles ne tomberont pas aux mains de terroristes. Les États dotés d'armes nucléaires doivent non seulement réduire mais éliminer leurs arsenaux. La prolifération nucléaire verticale encourage la prolifération horizontale. C'est pourquoi la possession et la modernisation croissante des armes nucléaires par les pays qui en détiennent ont une incidence directe sur les États qui n'en possèdent pas car ces armes menacent leur sécurité.

Le risque d'emploi des armes nucléaires reste présent compte tenu des doctrines de dissuasion de certains pays dotés de ces armes, qui n'ont pas renoncé totalement à la possibilité de les utiliser. C'est pourquoi le Venezuela attache une importance particulière à l'octroi de garanties négatives de sécurité aux États non dotés d'armes nucléaires et appuie l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant aux termes duquel les États dotés d'armes nucléaires s'engageraient à ne pas recourir à l'emploi ou à la menace de ces armes contre les États qui n'en possèdent pas.

Notre pays défend également le droit inaliénable des États à la mise au point et à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Ce droit doit être préservé de manière transparente et non discriminatoire.

La négociation d'une convention interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication de ces armes est un autre facteur essentiel qui contribuerait à éliminer les dangers des armes nucléaires. Un tel instrument devrait contenir des dispositions très précises en matière de vérification et couvrir toutes les matières fissiles, notamment celles qui pourraient être entreposées dans des caches.

Notre pays coopère notamment avec l'Organisation du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Nous avons installé sur notre territoire deux stations sismologiques qui font partie du réseau mondial de détection et de surveillance établi au

titre du Traité. Toutes les deux fonctionnent depuis 2003.

Le Venezuela dispose d'une importante industrie chimique mais ne possède pas d'armes chimiques. Notre pays respecte pleinement les dispositions de la Convention sur les armes chimiques. À la fin de 2005, nous avons créé une autorité nationale qui examine actuellement des mesures administratives en vue de promulguer une loi précise sur ce sujet. L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a procédé à l'inspection des complexes pétrochimiques d'El Tablazo, Moron et José, respectivement en 2004, 2006 et 2007. À ces trois occasions, les équipes d'inspecteurs de l'Organisation ont conclu que le Venezuela respectait strictement ses obligations au titre de la Convention.

Pour mon pays, l'espace doit rester le patrimoine de l'humanité. C'est pourquoi nous sommes inquiets de la position de certains pays qui sont partisans du placement de différents systèmes militaires dans l'espace, qu'ils soient offensifs ou défensifs. Cela pourrait être dangereux pour la sécurité collective de l'humanité. Les États dotés d'une capacité technologique importante devraient renoncer au déploiement de tout système militaire dans l'espace et garantir qu'ils fourniront des informations sur leurs activités dans ce domaine. Nous espérons que les négociations en vue de la création d'un instrument international sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace progresseront rapidement. Un véritable engagement dans ce domaine requiert nécessairement une coopération internationale accrue pour mettre en place un régime international qui soit respecté à égalité par tous les pays et qui permette l'accès équitable et équilibré aux acquis scientifiques et technologiques découlant des utilisations pacifiques de l'espace.

Le Venezuela participe aux actions multilatérales menées pour lutter contre le commerce illicite des armes légères. À cet effet, nous appuyons le Programme d'action des Nations Unies visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Notre pays s'oppose à toute tentative de rejeter la source de ce problème sur les pays qui acquièrent ces armes en toute légalité. Selon nous, les dirigeants des États dans lesquels opèrent les grands fabricants d'armes devraient inclure dans leur législation le marquage de ces armes avant leur exportation afin de faciliter leur

traçage et d'éviter qu'elles ne soient détournées vers le marché illicite.

À nos yeux, les munitions font partie intégrante du problème et les mesures destinées à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères seront incomplètes si elles n'incluent pas la question des munitions. Le marquage des munitions est un élément essentiel dans la lutte contre le commerce illicite de ces armes.

Le Venezuela se félicite des initiatives lancées en vue de négocier un instrument juridiquement contraignant sur les munitions en grappe. Les tentatives d'insérer le problème humanitaire lié à ces armes dans le cadre de leur utilisation insensée ou aveugle nous inquiètent vivement. Nous ne devrions pas évaluer l'emploi des munitions en grappe en le qualifiant de responsable ou d'irresponsable, de précis ou d'aveugle. Une telle méthode irait uniquement dans le sens de considérations militaires au détriment des objectifs humanitaires consacrés dans la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Pour le Venezuela il n'existe pas de bonne ou de mauvaise utilisation des armes. Nous sommes convaincus de leur caractère discriminatoire, étant donné qu'en raison de leur nature même, elles frappent de manière aveugle. C'est pourquoi elles sont toujours employées sans discrimination.

Concernant les initiatives en vue d'un accord sur le commerce des armes classiques, des initiatives sont lancées pour légitimer l'instauration de contrôles en matière d'autorisation des transferts d'armes sur la base de critères politiques subjectifs. Le Venezuela rejette la thèse selon laquelle la détention par un État de ces armes et l'emploi de celles-ci devraient être soumis à un contrôle. Une telle approche pourrait remettre en cause le rôle d'un État qui, tout en garantissant l'ordre interne, respecterait les droits de l'homme. Cela pourrait également aller à l'encontre du droit des États à acquérir, fabriquer, exporter, importer et détenir des armes classiques pour leur légitime défense et leurs besoins de sécurité. De même, le Venezuela rejette toutes mesures coercitives unilatérales et souligne que les efforts internationaux pour contrôler les armes classiques ne devraient en aucun cas faire fi des préoccupations de sécurité et de défense des États.

Toute initiative internationale prise pour renforcer la coopération dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération des armes devrait tenir compte des priorités réelles du désarmement. Il ne faut pas oublier que les armes de destruction massive, et les armes nucléaires notamment, continuent de faire peser la plus grande menace sur l'humanité.

La République bolivarienne du Venezuela s'est engagée à promouvoir l'instauration d'un monde plus sûr et pacifique. Le fait de respecter les principes du droit international et de la Charte des Nations Unies, d'encourager et de renforcer le multilatéralisme fondé sur une coopération garantissant à tous les États qu'ils ne seront pas l'objet de menace ou du recours à l'emploi d'armes de destruction massive permettrait de raffermir la paix et la sécurité internationales.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, pour commencer, permettez-moi, au nom de ma délégation, de vous féliciter pour la confiance qui vous a été accordée à travers votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que, grâce à votre expérience et vos activités diplomatiques au service de la justice, nos travaux seront couronnés de succès. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. De même, je félicite l'Ambassadeur Sergio Duarte, Haut Représentant aux affaires de désarmement, pour son intervention très complète (voir A/C.1/62/PV.2) et son rôle constructif dans les travaux de la Commission. En outre, nous nous associons à l'intervention du représentant de l'Indonésie, faite au nom du Mouvement des pays non alignés (*ibid.*).

Un climat de pessimisme imprègne la scène politique internationale en raison des tentatives de certains d'imposer une politique erronée à la communauté internationale, en contravention flagrante des buts et principes de la Charte des Nations Unies. Les Pères fondateurs des Nations Unies ont établi ces principes dans l'espoir que les générations futures les respecteraient et seraient protégées des tragédies et des guerres.

La préoccupation internationale s'accroît en raison de la prolifération sélective des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires, du stockage d'énormes quantités de ces armes et de la mise au point de nouvelles armes meurtrières dans plusieurs pays. Il semble également que certains États dotés d'armes nucléaires ne prennent pas le

désarmement nucléaire au sérieux. Ainsi, ils cherchent délibérément à faire fi de leurs engagements internationaux en matière de non-prolifération nucléaire.

La cause majeure du déséquilibre réside dans le fait que quelques États dotés d'armes nucléaires fournissent à Israël des réacteurs nucléaires, de l'eau lourde, l'expérience de scientifiques et la technologie qui lui permettent de fabriquer des armes nucléaires et de menacer ainsi la paix et la sécurité de la région du Moyen-Orient dans son ensemble. De même, ces pays fournissent à Israël la protection nécessaire pour l'exempter de ses obligations internationales et le faire bénéficier d'un traitement préférentiel – malgré son agression contre ses voisins et sa pratique d'occupation de territoires. La politique menée par ces pays sape la crédibilité même de leur position qui, selon eux, a pour but de rendre la non-prolifération universelle. Leurs proclamations et motifs sont par conséquent tout relatifs et sélectifs. Ils ne visent nullement à maintenir la paix et la sécurité internationales et sont simplement liés à des règlements de compte bilatéraux avec tel ou tel pays dont les points de vue ne sont pas conformes aux leurs.

Le fait que certains membres de la communauté internationale n'aient pas réussi à appliquer les décisions des précédentes conférences d'examen portant sur la non-prolifération des armes nucléaires remet grandement en cause leur crédibilité. Nous faisons plus précisément référence à la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, et nous rappelons que la prorogation indéfinie du Traité n'aurait pas été approuvée sans l'adoption de cette résolution demandant la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Cette région reste d'ailleurs le triste exemple de l'impuissance du Traité à garantir la sécurité à ses adhérents. Elle est en effet la seule pour laquelle aucun effort important n'a été entrepris au niveau international pour la débarrasser des armes nucléaires. Cet état de chose encourage Israël à acquérir une capacité militaire nucléaire sans aucune supervision internationale.

Nous souhaitons, ici, mettre en garde contre le silence de la communauté internationale sur la question d'Israël, un État qui, après avoir appliqué une politique nucléaire ambiguë, en est arrivé à déclarer ouvertement qu'il possédait des armes nucléaires. L'étrange inertie de la communauté internationale sur ce sujet confirme la volonté délibérée de certains pays de protéger Israël qui, partant, ne respecte pas ses engagements

internationaux. Le maintien de cette situation inacceptable a amené les populations de la région à perdre confiance dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et a déclenché une reprise de la course aux armements qui ne peut manquer d'avoir une incidence négative sur la paix et la sécurité internationales.

Le 29 décembre 2003, la République arabe syrienne, au nom du Groupe des pays arabes, a présenté devant le Conseil de sécurité un projet de résolution visant à débarrasser la région du Moyen-Orient de toutes les armes de destruction massive, et plus précisément des armes nucléaires. Malheureusement, ce projet n'a pas encore été adopté en raison de l'opposition de l'un des grands États et de la pratique du double langage lorsqu'il s'agit de traiter de questions de désarmement. En raison de l'incapacité du Conseil de sécurité et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à appuyer l'adoption de cet important projet de résolution, Israël continue de défier la communauté internationale en poursuivant ses programmes nucléaires militaires et en refusant d'adhérer au Traité ou de soumettre ses installations nucléaires au régime de garanties de l'AIEA. Israël est la source du terrorisme classique et nucléaire dans notre région et fait obstacle à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, à l'instar de celles établies par les Traités de Rarotonga, Pelindaba, Bangkok, Tlatelolco et Semipalatinsk.

Compte tenu de cette situation, ma délégation appelle la communauté internationale à demander, premièrement, qu'Israël adhère au Traité, soumette ses arsenaux et ses installations nucléaires au régime de garanties de l'AIEA et élimine ses stocks d'armes nucléaires, conformément à la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité et aux résolutions de l'AIEA, et, deuxièmement, que les Nations Unies et l'AIEA soient les instances principales de débats approfondis pour que le Moyen-Orient devienne une zone exempte d'armes nucléaires.

Mon pays appuie la mise en œuvre des 13 mesures adoptées par la Conférence d'examen de 2000 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'engagement pris de réduire les armes nucléaires de façon vérifiable et irréversible. Il souligne la nécessité d'élaborer un texte juridique contraignant pour protéger les États non dotés d'armes nucléaires contre le recours à l'emploi ou à la menace des armes nucléaires par les États dotés de ces armes.

Selon nous, le droit de mettre au point une technologie nucléaire à des fins pacifiques est un droit inaliénable, conformément à l'article IV du Traité. Mon pays exprime sa vive préoccupation face aux tentatives de réinterpréter ce droit ou de le restreindre. Il appuie les initiatives en vue de la convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui devrait contribuer grandement au désarmement.

Mon pays appuie la résolution 55/33 X sur le suivi de l'avis consultatif de la Cour internationale de justice sur la licéité du recours à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires. Il appelle à des mesures concrètes pour définir un programme destiné à interdire les armes nucléaires au niveau mondial et sous une supervision internationale active.

M. Lasloom (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Ma délégation tient, d'abord, à appuyer l'intervention faite au début du débat général par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/62/PV.2). Monsieur le Président, je m'associe aux orateurs qui m'ont précédé pour vous féliciter de votre accession à la présidence de la Première Commission durant la présente session. Nous sommes certains que, grâce à votre sagesse et à votre compétence, vous mènerez nos débats à des résultats fructueux. Nous vous souhaitons, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, plein succès. Nous remercions le Haut Représentant aux affaires de désarmement pour le rapport qu'il a présenté au début du débat général (ibid.).

En 1978, la communauté internationale a défini ses priorités en matière de désarmement dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2). Des efforts ont été faits sur le plan international pour se concentrer sur le désarmement, les armes nucléaires et les armes de destruction massive, englobant les armes chimiques et les armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. De même, il conviendrait de réduire les forces militaires de façon à parvenir au noble objectif de la Charte des Nations Unies, c'est-à-dire l'instauration de la paix et de la sécurité internationales.

Lorsque nous examinons la situation internationale actuelle, nous constatons une certaine paralysie au niveau multilatéral inhérente au fait que

les objectifs du Document final que je viens de mentionnés ne sont toujours pas atteints. Quelques succès limités ont été enregistrés dans certains domaines, mais les traités et normes internationaux en matière de désarmement n'ont guère été suivis d'effet en raison de l'indifférence et du silence dont a fait montre la communauté internationale et de la pratique de deux poids deux mesures qui a entravé la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs au désarmement. Cela s'applique à tous les mécanismes de désarmement, notamment à la Conférence du désarmement et à la Commission du désarmement, et n'incite guère à l'optimisme.

Les échecs constatés auront une incidence sur les efforts menés par communauté internationale en matière de désarmement. Ainsi, en 2005, la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires n'a pas donné les résultats escomptés. Nous espérons que cette tendance sera renversée en 2010 et que nous pourrons réaffirmer les conclusions de 1995 et 2000, notamment en ce qui concerne la prorogation indéfinie du Traité. En 2005, le Sommet du Millénaire n'a pas, lui non plus, réussi à nous fournir un accord sur le désarmement.

En 2006, nous avons constaté l'échec de la Conférence d'examen des Nations Unies sur les progrès effectués dans la mise en œuvre du Programme d'action visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. En outre, nous ne disposons toujours pas d'accord sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Malgré tous ces échecs et toutes ces lacunes, nous ne devons pas perdre espoir mais plutôt nous engager à faire de plus grands efforts et à travailler plus vigoureusement pour surmonter les difficultés rencontrées.

Mon gouvernement prend une part active à l'action menée sur les plans régional et international pour renforcer les principes de désarmement, notamment en matière d'armes de destruction massives. Mon gouvernement a toujours respecté l'esprit et la lettre des principes du désarmement tels que définis par la communauté internationale en devenant partie aux différentes conventions, notamment à la Convention sur les armes chimiques, à la Convention sur les armes biologiques, au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à l'Accord de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et de certains de ses protocoles.

Nous coopérons également avec le Comité du Conseil de sécurité établi conformément à la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité en lui fournissant tous les rapports demandés. Le dernier de ces rapports, présenté le 28 novembre 2005, avait trait à un programme national pour la mise en œuvre de la Convention sur les armes chimiques.

Dans le domaine du commerce illicite des armes légères, mon Gouvernement a pris les mesures législatives nécessaires et adopté des dispositions légales le 30 août 2005. Toutes ces précisions figurent dans le rapport présenté en 2001 au Département des affaires de désarmement.

Lorsque nous parlons de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, il nous faut immédiatement rappeler qu'un seul obstacle freine toute progression dans ce domaine, c'est-à-dire le refus d'Israël de devenir partie au TNP et de placer toutes ses installations nucléaires – qui menacent la paix et la sécurité dans la région – sous le régime de garanties de l'AIEA. Israël est le seul pays de la région qui ne l'a pas fait. Il devrait être soumis à une pression internationale pour que le Moyen-Orient, y compris le Golfe arabe, devienne une zone exempte d'armes nucléaires. En fait, nous assistons à une politique de deux poids deux mesures qui envoie un mauvais signal à Israël et lui permet ainsi de continuer à faire fi des efforts entrepris pour créer une zone exempte d'armes de destruction massive au Moyen-Orient.

L'Arabie saoudite réaffirme le droit de tous les États à l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques et à acquérir une technologie nucléaire et un savoir-faire dans ce domaine. C'est pourquoi nous invitons tous les États à négocier et à rechercher une solution pacifique à la question nucléaire iranienne, notamment parce que l'Iran a toujours affirmé que son programme nucléaire était destiné à des fins pacifiques. C'est pourquoi de nouvelles négociations sont possibles.

Alors que surgissent d'importants défis, nous devons assumer nos responsabilités. C'est pourquoi nous mettons nos espoirs en la Première Commission sous la direction éclairée et le travail de sa présidence pour relever ces défis de façon objective et constructive.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) :
Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission, la Commission du désarmement

et de la sécurité internationale. Je vous souhaite plein succès dans votre tâche durant la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale. Je félicite également les autres membres du Bureau.

Ma délégation réaffirme son appui sans faille à M. Sergio Duarte, Haut Représentant aux affaires de désarmement, et le remercie pour l'intervention qu'il a faite à l'ouverture du débat général (Voir A/C.1/62/PV.2). Son nouveau poste est la preuve des efforts louables du Secrétaire général pour promouvoir le régime du désarmement au sein des Nations Unies. Le Qatar s'associe également à l'intervention du représentant de l'Indonésie, faite au nom du Mouvement des non alignés (ibid.).

Les mécanismes de désarmement des Nations Unies ont un rôle important à jouer, qu'il s'agisse de la Conférence du désarmement, instance qualifiée pour débattre des traités sur le désarmement et la non-prolifération, ou de la Première Commission de l'Assemblée générale, instance qualifiée pour l'adoption de résolutions sur les questions relatives à la non-prolifération, à l'identification des armes et au désarmement. Les organes de désarmement ont publié ou fixé les principes et directives essentiels qui nous permettront d'établir des zones exemptes d'armes nucléaires. Nous tenons mettre l'accent sur l'importance que revêtent la mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et l'adhésion internationale au régime de garanties et aux protocoles de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Le traité interdisant la production de matières fissiles est également un instrument de premier plan mais, malheureusement, il n'a pas réuni le consensus. De même, le consensus n'a pu être atteint sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Cette évidence est apparue au Sommet mondial de 2005 lorsque les efforts entrepris pour parvenir à un accord de désarmement ont échoué. Nous devons ajouter qu'aucune négociation n'a été entamée depuis la Conférence d'examen des Parties au TNP de 2005 mais que des mesures modestes sont prises par le Comité préparatoire à la Conférence d'examen du TNP de 2010. En conséquence, les mécanismes de désarmement des Nations Unies n'ont pas été à la mesure des capacités de l'ONU. Cet état de chose est dû non seulement à l'échec de ces mécanismes, mais également au manque de volonté politique nécessaire pour parvenir au désarmement et à la non-prolifération.

Les armes nucléaires demeurent la question la plus importante pour notre Organisation multilatérale. Ces armes sont en possession de quelques États, mais elles peuvent tuer des centaines de milliers de personnes et détruire des villes entières en une seule attaque. Une telle situation est extrêmement complexe, étant donné le manque de confiance évident entre les États Membres parties au TNP. Les États détenteurs d'armes nucléaires ne sont pas prêts à les abandonner. Certains d'entre eux continuent à moderniser leurs programmes nucléaires en violation du Traité.

Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est pas encore entré en vigueur, c'est pourquoi nous ne pouvons pas considérer comme improbable la reprise des essais nucléaires. Le nouvel ordre mondial a des effets négatifs, notamment le concept d'intervention militaire qui ne tient pas compte des intérêts de sécurité des États et du principe d'une sécurité égale pour tous, comme cela a été réaffirmé durant les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement. C'est pourquoi il est important de convoquer la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et de réunir son Comité préparatoire le plus rapidement possible.

L'application sélective des règles s'appliquant à la non-prolifération a conduit à la prolifération et à une course aux armements aux fins de dissuasion. À cet égard, nous tenons à préciser que nous respectons les activités nucléaires à des fins pacifiques. Le TNP a consacré le droit inaliénable des parties à poursuivre la recherche et les activités nucléaires à des fins pacifiques. Nous constatons avec préoccupation les obstacles dressés par les États dotés d'armes nucléaires contre les États non dotés de ces armes, les empêchant ainsi d'exercer leur droit aux utilisations et à la technologie nucléaires à des fins pacifiques. De même, nous enregistrons avec regret l'hésitation de la part d'États dotés d'armes nucléaires à adopter des mesures concrètes en vue du désarmement nucléaire.

C'est pourquoi nous appuyons le document présenté par Cuba au nom du Mouvement des pays non alignés à la session de 2007 de la Conférence du désarmement, qui inclut une recommandation sur le désarmement et la non-prolifération des armes nucléaires. La menace nucléaire est tout aussi grave aujourd'hui qu'elle l'était à l'époque de la guerre froide, et ce malgré l'adoption, l'année dernière, de la résolution 61/74 de l'Assemblée sur l'élimination complète de ces armes.

Nous constatons également l'augmentation du nombre de conflits et de situations impliquant la question nucléaire sous toutes ses formes. Nous devons nous efforcer, à travers le dialogue, de trouver une solution à ce problème. C'est pourquoi nous négocierons avec nos collègues et partenaires pour présenter au nom du Qatar, un projet de résolution dans le but de trouver une solution à la question nucléaire par des moyens pacifiques. Nous espérons que nos collègues et partenaires nous suivront dans cette initiative.

Les zones exemptes d'armes nucléaires jouent un grand rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales aux niveaux régional et international. Nous nous félicitons de la création de zones exemptes d'armes nucléaires en Asie et appelons les États dotés d'armes nucléaires qui ne l'ont pas encore fait, à signer et ratifier les protocoles pertinents aux traités sur l'établissement d'autres zones exemptes d'armes nucléaires. Nous devons offrir des garanties de sécurité aux pays de ces régions.

Nous appuyons sans réserve la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient pour empêcher toute prolifération dans cette région sensible. À cet égard, nous demandons à Israël de prendre des mesures concrètes pour instaurer un climat de confiance en mettant en œuvre les propositions visant à établir une telle zone, de placer ses installations nucléaires sous le régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Tous les États doivent s'engager à adopter les mesures appropriées pour empêcher des acteurs non étatiques d'acquérir des armes de destruction massive et leurs vecteurs. L'objectif ultime est d'éliminer totalement les armes nucléaires et les moyens de production et de mise au point de ces armes pour qu'elles ne tombent pas aux mains de terroristes.

Nous devons faire face à des défis dans le domaine du désarmement. De réelles menaces contre la paix et la sécurité nationales existent et doivent être prises au sérieux. Je mentionnerai, entre autres, le problème de la prolifération des armes légères et le résultat particulièrement décevant de la Conférence d'examen de 2006. Nous sommes vivement préoccupés en ce qui concerne la prolifération des mines terrestres, notamment des mines laissées par Israël dans le sud du Liban lors de l'invasion de 2006. Israël n'a toujours

pas fourni les plans et les cartes de ces mines comme le demandent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous partageons également l'inquiétude de la communauté internationale face aux dangers posés par les armes classiques et par leur mise au point. Nous devons prendre les mesures nécessaires pour instaurer la confiance et traiter ces problèmes dans le respect des buts et principes de la Charte des Nations Unies. Nous devons appliquer ces principes sur une base mutuelle et volontaire, afin de garantir une sécurité égale et non diminuée pour tous.

L'accroissement des dépenses militaires mondiales, qui dépassent aujourd'hui un trillion de dollars par an, est également, pour nous, une source de préoccupation. De telles dépenses ont un effet négatif sur les ressources mondiales alors qu'elles pourraient bien plutôt être consacrées au développement. Cette question de l'ordre du jour constitue un défi collectif à la paix et à la sécurité internationales.

Nous devons promouvoir le rôle de notre Organisation multilatérale et renforcer sa capacité à relever ces défis. Nous devons œuvrer avec conscience et professionnalisme au service de l'humanité dans le cadre du droit international et de la Charte des Nations Unies, avec un sens de la justice, de l'impartialité et de la non-discrimination afin de parvenir au consensus. Ainsi, nous atteindrons nos objectifs selon un calendrier déterminé.

Pour terminer, nous soulignons qu'il est important de ne pas mélanger les questions et de ne pas les politiser.

M^{me} Ochir (Mongolie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, pour commencez permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Commission. Je suis certaine que, sous votre direction avisée, nos travaux seront couronnés de succès. Je saisis cette occasion pour vous assurer de l'appui et de la coopération sans réserve de ma délégation dans l'accomplissement de votre importante tâche.

La Mongolie s'associe à l'intervention du représentant de l'Indonésie, faite à la deuxième séance au nom du Mouvement des pays non alignés. Je serai donc brève et me limiterai à certaines observations de caractère national.

L'année dernière, un sentiment général de déception semblait prévaloir parmi les États Membres

en raison de la situation du désarmement multilatéral et de la sécurité internationale. Ma délégation se réjouit de constater que nos débats ce déroulent cette année dans un climat plus optimiste. En effet, plusieurs orateurs qui m'ont précédée se sont félicités des développements, certes modestes dans certains cas, intervenus depuis la dernière session de notre Commission, dans le cadre du désarmement multilatéral et dans les instances traitant de la maîtrise des armements. Ainsi, après les succès de la Conférence d'examen des parties à la Convention sur les armes biologiques et de la première session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2010, le dynamisme prometteur au sein de la Conférence du désarmement laisse espérer que cet unique organe multilatéral de négociations en matière de désarmement pourra enfin surmonter l'impasse où il s'est enlisé et commencer un travail de fond. Ma délégation partage cet optimisme prudent.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) demeure la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire. Nous devons construire à partir des modestes succès de la première session du Comité préparatoire, tenu à Vienne au début de cette année, et assurer un résultat fructueux à la prochaine conférence d'examen.

Le désarmement nucléaire continue d'être le pilier du TNP qui s'est vu octroyer la plus haute priorité par la majorité des États membres, dont ma délégation. Cela étant, dans la situation actuelle de la sécurité internationale, on ne peut négliger ni les risques posés par la prolifération des armes de destruction massive ni les efforts visant à les contenir.

La résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité est une mesure importante pour freiner la prolifération des armes de destruction massive. À notre avis, cette résolution est essentielle pour permettre d'empêcher des acteurs non étatiques d'acquérir, de mettre au point, de se livrer à un trafic ou d'utiliser des armes de destruction massive. La résolution fournit également une base solide pour améliorer les mécanismes de contrôle internationaux avec l'assistance prévue à ce titre.

Mon pays, après avoir examiné l'état de la mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) a élaboré un projet de résolution relatif au renforcement des capacités techniques de contrôle à l'exportation et à l'importation des matières nucléaires et autres matières

radioactives en Mongolie. Ce projet triennal a pour but d'instaurer des contrôles efficaces à l'exportation et à l'importation des matières nucléaires radioactives aux ports d'entrée de Mongolie en renforçant la capacité technique des contrôles aux frontières grâce à des équipements modernes et à des systèmes de détection hautement sensibles. Le projet vise à mettre en œuvre les dispositions pertinentes de la résolution 1540 (2004). Je saisis cette occasion pour exprimer la sincère gratitude de mon Gouvernement au Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour sa promesse d'assistance à la réalisation de ce projet.

La Mongolie continue d'accorder une importance prioritaire à la rapide entrée en vigueur et à l'universalité du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, à l'ouverture de négociations sur l'élaboration d'un instrument juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité négative aux États non dotés d'armes nucléaires parties au TNP et au traité interdisant la production de matières fissiles.

La Mongolie estime que l'espace, patrimoine commun de l'humanité, doit être exploré et utilisé à des fins exclusivement pacifiques et au bénéfice de toutes les nations. Nous appuyons les initiatives destinées à prévenir une course aux armements dans l'espace et le recours à la force ou à la menace contre les objets spatiaux à travers l'adoption d'un instrument pertinent, juridiquement contraignant.

Pour la Mongolie, la diplomatie est le seul moyen de résoudre la crise actuelle concernant l'ampleur et la nature du programme nucléaire iranien. Nous exhortons l'Iran à coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

En tant que nation de l'Asie du Nord-Est, la Mongolie attache une importance particulière au renforcement de la paix et de la sécurité dans la sous-région. Mon gouvernement a constamment appuyé les efforts multilatéraux entrepris pour régler la question de la dénucléarisation de la péninsule coréenne, et il suit attentivement les Pourparlers à Six dont le dernier cycle s'est déroulé à Beijing, le mois dernier. Nous nous félicitons des progrès effectués à ce jour. Il convient maintenant de maintenir cet élan positif.

Pour sa part, la Mongolie a œuvré pour contribuer à faire progresser les Pourparlers à Six et, à cette fin, a accueilli, à Oulan-Bator, une session du groupe de travail bilatéral sur la normalisation des relations entre

le Japon et la République populaire démocratique de Corée, au début de septembre 2007. Nous sommes prêts à poursuivre nos efforts et à accueillir des réunions d'autres groupes de travail à l'avenir.

Le Gouvernement mongole se félicite vivement du succès de la deuxième réunion au sommet entre la République populaire démocratique de Corée et la République de Corée, qui s'est tenue au début de ce mois à Pyongyang. Nous espérons sincèrement que les mesures figurant dans la Déclaration pour le développement des relations coréennes Nord-Sud et pour la paix et la prospérité contribueront grandement à faire progresser le dialogue politique et économique intercoréen et d'autres formes de coopération, et à renforcer la paix et la sécurité sur la péninsule coréenne et dans l'ensemble de l'Asie du Nord-Est.

Compte tenu de ce cadre politique prometteur dans la sous-région, la Mongolie espère que son appel en faveur de la création d'un mécanisme de coopération de sécurité multilatéral en Asie du Nord-Est recevra un appui de plus en plus large dans la sous-région et au-delà.

La période qui s'est écoulée depuis la dernière session de la Commission a également été marquée par les anniversaires de différents instruments multilatéraux de désarmement, tels le dixième anniversaire de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel et le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques.

La Mongolie appuie les buts et objectifs de la Convention d'Ottawa. Néanmoins, nous n'avons pas encore adhéré à cet instrument car nous avons opté pour une approche progressive. Dans le cadre de cette politique, une loi nationale a récemment été amendée dans le but de déclassifier les informations concernant les mines antipersonnel. Par la suite, le Gouvernement mongole a présenté son premier rapport volontaire au titre de l'article 7 de la Convention.

Pour ma délégation, cette année marque le quinzième anniversaire du statut de la Mongolie en tant que zone exempte d'armes nucléaires. C'est ainsi qu'à l'automne 1992, dans ce même édifice, le premier Président de la Mongolie, S. E. M. Ochirbat, a déclaré le territoire de la Mongolie zone exempte d'armes nucléaires. Dans son intervention, il a souligné :

« Pour contribuer au désarmement et à l'instauration de la confiance dans la région et dans le monde, la Mongolie déclare son territoire

zone exempte d'armes nucléaires. Nous œuvrerons pour que ce statut soit internationalement garanti ». (A/47/PV.13)

En présentant cette initiative, la Mongolie se fonde sur sa position de principe orientée de longue date vers l'objectif du désarmement général et complet, en accordant la plus haute priorité au désarmement nucléaire, et sur son soutien à la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans toutes les régions du monde.

Cependant, il n'était pas certain que le statut proposé de zone exempte d'armes nucléaires soit acquis étant donné la position géographique de la Mongolie qui n'a aucune frontière commune avec un autre État non doté d'armes nucléaires. Toutefois, cette situation géopolitique unique nous a permis d'élaborer, en coopération avec nos partenaires, un concept pionnier faisant de la Mongolie un État exempt d'armes nucléaires, statut reconnu internationalement et qui a pris sa place dans le régime mondial de non-prolifération.

La Mongolie a œuvré inlassablement pour institutionnaliser son statut de zone exempte d'armes nucléaires, avec comme objectif d'acquiescer un statut d'État exempt d'armes nucléaires qui ne soit pas seulement internationalement reconnu mais également juridiquement contraignant. Mon gouvernement reprend actuellement ses consultations avec ses deux voisins immédiats – la République populaire de Chine et la Fédération de Russie – en vue de conclure un traité trilatéral pertinent.

Pour terminer, et ce n'est pas le moins important, je souhaite une chaleureuse bienvenue à M. Sergio de Queiroz Duarte dans son nouveau poste de Haut Représentant aux affaires de désarmement. Sa riche expérience dans le domaine du désarmement ainsi que l'engagement personnel du Secrétaire général Ban Ki-moon pour revitaliser l'ordre du jour du désarmement international augurent bien du résultat de nos efforts.

M. Seck (Sénégal) : Monsieur le Président, je voudrais, pour commencer, vous adresser les plus chaleureuses félicitations de la délégation du Sénégal et vous assurer de sa pleine et entière collaboration.

Le Sénégal s'associe aux interventions qui ont été faites par le représentant du Nigéria et de l'Indonésie au nom, respectivement, du Groupe des pays africains et du Mouvement des pays non alignés. Je me limiterai donc à évoquer quelques aspects supplémentaires.

Le constant blocage dans les instances du désarmement nécessite un sérieux effort diplomatique multilatéral si nous voulons apporter une réponse collective et efficace aux défis sécuritaires auxquels l'humanité fait face. C'est dire que la réponse que nous devons apporter aux problèmes de désarmement et de sécurité internationale ne peut être qu'une réponse collective dont la force résiderait dans notre volonté commune d'identifier lesdits problèmes et d'y faire face ensemble. Au moment où les problèmes de sécurité dépassent les frontières d'un seul pays, l'unilatéralisme et la poursuite d'intérêts purement nationaux ne peuvent qu'engendrer la méfiance, la suspicion, l'incompréhension, la défiance et la confrontation.

La menace nucléaire et la possibilité que ces armes tombent entre les mains de terroristes préoccupent au plus haut point le Sénégal. Pour réduire cette menace, des actions soutenues sont nécessaires aux niveaux unilatéral, bilatéral et multilatéral. Les États dotés de l'arme nucléaire ont certes pris des mesures encourageantes, mais l'inquiétude réside toujours dans le fait que la tendance dominante va dans le sens de la possession d'armes moins nombreuses mais plus destructrices.

Il faudrait, à cet égard, renforcer l'autorité du Traité de non-prolifération des armes nucléaires (TNP) que nous considérons tous comme la pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaire. Pour cela, il conviendrait, au moins dans un premier temps, que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur et que des négociations soient entamées sur un traité d'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires.

En attendant que les deux mesures précitées soient effectives, il est utile, en vue de ramener la confiance et de dissiper les craintes, que des garanties de sécurité effectives soient données par les Puissances nucléaires aux États non dotés de l'arme atomique. Ces derniers États ont fait confiance aux Puissances nucléaires quant à l'application par ceux-ci de l'article 6 du TNP relatif à l'élimination complète de leurs arsenaux. Il faudrait donc, afin d'éviter que cette confiance ne se dissipe, que les garanties nécessaires leur soient accordées.

L'année dernière, notre Commission a été à l'origine de l'adoption de la résolution 61/89 intitulée « Vers un traité sur le commerce des armes ». Le Haut

Représentant aux affaires de désarmement nous a informés, à l'ouverture de nos travaux, que cette résolution a suscité un engouement sans précédent de la part des États membres si on se réfère au nombre élevé de réponses parvenues au Secrétaire général des Nations Unies à ce jour sur la portée et la faisabilité d'un instrument juridiquement contraignant qui réglerait le commerce des armes. Cela montre que la communauté internationale se préoccupe au plus haut point de la réglementation du commerce des armes classiques qui, du fait de leurs effets destructeurs, sont devenues de véritables armes de destruction massive.

C'est le lieu de se féliciter du travail accompli par les deux groupes d'experts constitués par le Secrétaire général des Nations Unies en 2006 et 2007 et qui ont travaillé respectivement sur les améliorations à apporter au Registre des armes classiques des Nations Unies et sur le courtage illicite des armes légères et de petit calibre.

La circulation illicite des armes légères et de petit calibre continue de demeurer une source de graves préoccupations surtout après l'impasse à laquelle a abouti la Conférence d'examen de 2006 du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite de ces armes. Les États membres devraient, le plus tôt possible, harmoniser leurs vues afin que les échéances à venir soient l'occasion de reprendre un nouvel élan dans la gestion de ce fléau.

Le Sénégal se félicite également de l'action déterminante du processus de Genève qui encourage une mise en œuvre efficace du Programme d'action grâce à la mobilisation de plusieurs États et des acteurs infatigables de la société civile.

La mise en œuvre effective de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel doit continuer à demeurer une priorité pour tous les États parties à cette convention et pour les Nations Unies. Des progrès non négligeables ont été réalisés dans le cadre de l'action antimine. Cependant, comme mentionné dans le Plan d'action de Nairobi, adopté à l'issue de la première Conférence des États parties à la Convention d'Ottawa, la seule garantie que les progrès réalisés sur le plan du désarmement et en matière d'action humanitaire seront durables et qu'un monde exempt de mines antipersonnel verra enfin le jour, réside dans une adhésion universelle à la Convention et dans la mise en œuvre de l'interdiction complète que cet instrument établit. Le Sénégal lance donc un appel à tous les États

qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention sans tarder en vue d'accompagner les efforts internationaux en cours.

Pour finir, je souhaiterais réaffirmer notre conviction que seule une diplomatie multilatérale fondée sur un dialogue permanent sans exclusive est à même de nous faire avancer dans la quête d'un monde plus sûr, parce que débarrassé de toutes armes nucléaires et de destruction massive.

M. Mac-Donald (Suriname) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui sont membres des Nations Unies, c'est-à-dire Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname et Trinité-et-Tobago.

Monsieur le Président, nous vous félicitons pour votre accession à la présidence de la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-deuxième session. Nous sommes certains que, sous votre direction avisée, nos travaux seront couronnés de succès. Nous félicitons également les autres membres du Bureau. Nous vous assurons de la participation active et constructive de la CARICOM aux débats de notre Commission puisque nous traitons de façon collective de questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale.

Les États membres de la CARICOM remercient l'Ambassadeur Sergio Duarte, nouvellement nommé Haut Représentant aux affaires de désarmement, pour l'intervention fort instructive qu'il a faite au début de nos débats. Il nous a permis ainsi d'avoir une vue d'ensemble sur les différentes questions touchant au désarmement nucléaire et à la non-prolifération. Nous le félicitons pour sa nomination et l'assurons de notre coopération sans réserve aux travaux du nouveau Bureau des affaires de désarmement qui, tel que restructuré, contribuera, nous l'espérons, à renforcer la capacité de l'Organisation à faire progresser l'ordre du jour du désarmement.

En tant que membres du Mouvement des pays non alignés, nous nous associons à l'intervention faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement.

La CARICOM est d'accord avec le Haut Représentant pour dire que l'humanité dans son ensemble continue de vivre dans l'insécurité. Le

préambule de la Charte des Nations Unies énonce clairement que nous, communauté internationale, devrions unir nos forces pour maintenir la paix et la sécurité. À notre avis, seul un ferme engagement à l'égard du multilatéralisme permettra de mettre un terme à fin l'insécurité au niveau mondial et d'œuvrer à la réalisation d'un développement économique et social durable pour tous les pays, et notamment pour les nombreux petits pays en développement.

Pour les pays de la communauté des Caraïbes, le multilatéralisme demeure le seul moyen viable de maintenir la paix et la sécurité internationales. Renforcer l'efficacité du mécanisme multilatéral dans les questions épineuses du désarmement et de la non-prolifération reste un défi à relever. Le désarmement et la non-prolifération doivent également être traités de pair pour permettre des progrès équilibrés et instaurer une confiance mutuelle.

Nous vivons dans un monde où les risques d'une catastrophe nucléaire sont toujours présents. Les menaces posées par les armes nucléaires sont si graves qu'elles risquent de remettre en cause notre patrimoine culturel, politique et économique commun et notre environnement naturel. La véritable solution pour éviter une telle catastrophe consisterait à interdire complètement la prolifération de ces armes et à éliminer les arsenaux existants. C'est pourquoi nos délégations appellent les États dotés d'armes nucléaires à promouvoir le respect des obligations juridiques découlant de l'adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). En outre, la CARICOM souligne la nécessité d'obtenir des garanties contre le recours à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires contre les États non dotés de ces armes.

L'engagement de la CARICOM en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération se trouve concrétisé par la participation de tous ses membres au Traité de Tlatelolco qui établissait la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région densément peuplée. Cet effort pour prévenir la dissémination des armes nucléaires a porté ses fruits et s'est traduit par la création d'un cadre pour libérer la région de la menace d'une prolifération nucléaire et nous a valu la fierté d'être la première zone exempte d'armes nucléaires dans le monde. À l'occasion du quatorzième anniversaire du Traité de Tlatelolco, la CARICOM tient à réaffirmer son attachement à la paix et à la sécurité régionales.

Cela nous amène à une question de première importance pour la région, c'est-à-dire le transbordement des déchets nucléaires dans les eaux de notre région. Le risque d'un accident ou, pire, d'une attaque terroriste sur l'un de ces transports fait planer une lourde menace non seulement sur l'environnement et sur l'économie de la région des Caraïbes mais également sur notre existence même. Les chefs de Gouvernement de la CARICOM et l'Association des États des Caraïbes ont constamment appelé à l'arrêt complet de ces transports dans nos eaux territoriales. Nous renouvelons notre refus catégorique de voir la mer des Caraïbes continuer d'être utilisée pour le transport de déchets de matières nucléaires ou toxiques.

Nous demandons aux pays qui produisent des déchets nucléaires et toxiques d'appliquer d'urgence les mesures nécessaires pour créer des installations de retraitement qui mettraient fin au transbordement de ces déchets nucléaires et toxiques. La CARICOM prie de nouveau les pays qui participent actuellement à la production ou au transbordement de déchets nucléaires d'adopter des mesures ayant pour objet de renforcer la coopération internationale pour respecter les critères de sécurité sur le transport de matières radioactives, notamment ceux adoptés à la quarante-septième Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

La communauté internationale reste très préoccupée par le fait que des acteurs non étatiques aient la possibilité de se doter d'armes de destruction massive. Avec la prorogation de deux ans du mandat de la résolution 1940 (2004) du Conseil de sécurité, la CARICOM, avec d'autres États membres, s'efforcera d'intensifier ses efforts pour promouvoir la pleine mise en œuvre de la résolution 1549 (2004). Dans le cadre de ses obligations au titre de la résolution, la CARICOM souligne que nombre de ses membres ont présenté des rapports au Comité du Conseil de sécurité spécialement créé pour vérifier l'application de cette résolution. Nous espérons que la prorogation du mandat permettra aux États membres de partager les expériences et les enseignements acquis des zones couvertes par la résolution 1540 (2004) ainsi que les programmes disponibles qui pourraient faciliter la mise en œuvre de cette résolution.

À cet égard, nous sommes heureux d'indiquer qu'un séminaire sous-régional fructueux s'est tenu cette année à la Jamaïque où des experts régionaux ont procédé à un échange de vues et partagé leurs

expériences sur l'application de la résolution 1540 (2004). Nous exprimons notre gratitude au système des Nations Unies et à nos partenaires bilatéraux qui ont facilité ce débat régional.

La prolifération des armes classiques continue de poser une menace à la paix et la sécurité internationales et d'être une source de conflits et d'actes de criminalité organisée, notamment de trafic de stupéfiants. Les armes légères, considérées aujourd'hui comme des instruments de destruction massive, continuent d'être une question de haute priorité pour notre région. La dissémination accrue de ces armes a déjà causé de nombreux drames car, chaque année, elles tuent des centaines de milliers de personnes. La majorité d'entre elles sont des civils, souvent victimes de crimes ou de conflits. Nous avons déjà fait connaître la position de la CARICOM à l'égard d'une nouvelle étude sur la portée, la faisabilité et les paramètres d'un traité sur le commerce des armes qui permettrait de garantir que les acquéreurs de telles armes mettent en conformité leur utilisation avec le droit humanitaire international et les droits de l'homme internationaux, contribuant ainsi à la stabilité politique, à la paix et à la sécurité dans le monde. Pour sa part, la CARICOM poursuivra ses efforts sur le plan régional pour combattre ce phénomène. Nous appuyons toutes les formes de coopération et d'aide aux niveaux régional et international.

Il est grand temps que la communauté internationale fasse preuve de la volonté politique nécessaire pour mettre fin à la prolifération des armes nucléaires et au commerce illicite des armes légères et, de façon plus générale, pour respecter strictement les obligations internationales relatives au désarmement nucléaire et à la non-prolifération. Les États membres de la CARICOM continueront de participer de façon constructive aux débats pour, ensemble, œuvrer à la réalisation du programme du désarmement.

M. Elgannas (Jamahiriya arabe libyenne) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que, grâce à votre sagesse et à votre expérience, les travaux de la Commission mèneront à des résultats fructueux. Je voudrais également féliciter les autres membres du Bureau.

Ma délégation appuie les interventions faites par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement

des pays non alignés et par le représentant du Nigéria au nom du Groupe des États africains.

L'existence même des armes nucléaires et autres armes de destruction massive fait peser une lourde menace sur l'humanité tout entière. Qui plus est, les échecs des différents mécanismes multilatéraux de désarmement – de la Conférence du désarmement à la Commission du désarmement – ainsi que ceux de la Conférence d'examen de 2005 des Parties au Traité sur la non prolifération des armes nucléaires et de la Conférence d'examen de 2006 sur les progrès effectués dans la mise en œuvre du Programme d'action visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, montrent les difficultés que nous rencontrons dans nos efforts pour instaurer la paix et la sécurité internationales.

La Libye, partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), est pleinement convaincue que cet instrument est la pierre angulaire des efforts internationaux menés en matière de désarmement nucléaire et de non-prolifération. Nous soulignons par conséquent que tous les États dotés d'armes nucléaires devraient prendre des mesures positives et concrètes dans le domaine du désarmement nucléaire – non seulement en donnant la priorité efforts de non-prolifération mais également en fournissant des garanties contraignantes contre le recours à l'emploi ou à la menace des armes nucléaires. Selon nous, il s'agit là d'un moyen viable pour éliminer les armes nucléaires. À cette fin, nous devons œuvrer pour conclure rapidement un instrument international inconditionnel et juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité aux États qui ne possèdent pas d'armes nucléaires.

Selon nous, des progrès dans le domaine du désarmement nucléaire consolideraient la sécurité internationale en termes de non-prolifération. Il est par conséquent essentiel que les dispositions du TNP soient appliquées sur une base non sélective et que la mise au point de programmes d'armes nucléaires ne se confonde pas avec le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, comme l'autorise le droit international, notamment les dispositions de l'article IV du Traité sur la non-prolifération nucléaire. À cet égard, mon pays continue de souligner la nécessité de recourir aux négociations et de consacrer suffisamment de temps au dialogue pour traiter des conflits.

Mon pays continue de respecter ses engagements au titre des traités pertinents relatifs aux armes de

destruction massive. À notre avis, l'initiative que nous avons annoncée en 2003 d'abandonner volontairement tous les programmes et équipements qui pourraient conduire à la production de ces armes mettent les nations dotées d'armes nucléaires face à la responsabilité de fournir toutes les garanties de sécurité nationale nécessaires et de travailler pour faire du Moyen-Orient une zone exemptes d'armes nucléaires en limitant et en bannissant les armes nucléaires et autres matières radioactives. Les États possédant des armes nucléaires doivent également faire pression sur les Israéliens pour qu'ils adhèrent à tous les traités sur les armes de destruction massive et sur le désarmement, placent leurs installations nucléaires sous le régime des garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et fassent du Bassin méditerranéen une zone de paix et de contacts entre ses peuples. Les États dotés d'armes nucléaires doivent également mettre fin à leur politique sélective et de deux poids deux mesures et fournir toutes les garanties de sécurité voulues aux États non dotés de ces armes. Cela permettrait de rassurer les pays de la région et les convaincrerait d'abandonner l'idée de fabriquer ou d'acquérir des armes de destruction massive.

Ma délégation souligne qu'il convient de renforcer les travaux de la Conférence du désarmement pour qu'elle puisse poursuivre son rôle de négociatrice sur les questions importantes de désarmement. Nous appelons également la Conférence à entamer des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles dans le cadre du mandat convenu à la Conférence d'examen du TNP de 2000, afin de réaliser des progrès tangibles dans le domaine du désarmement nucléaire.

Le danger inhérent à la dissémination des armes classiques est source de grande préoccupation – notamment dans les situations de conflit – étant donné que la propagation de ces armes provoque la mort d'un nombre très important de civils. Selon mon pays, la mise en œuvre, sur une base volontaire, de mesures de confiance dans le domaine des armes classiques contribuerait à renforcer la paix et la sécurité aux niveaux régional et international. À ce propos, les Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, en Asie, dans le Pacifique et en Amérique latine méritent d'être félicités pour le travail important qu'ils réalisent dans ce domaine. Il convient de soutenir ces centres, notamment le Centre régional en Afrique qui a besoin d'être aidé pour

s'acquitter des tâches qu'il entreprendra, nous l'espérons, pour participer à l'instauration de la paix et du désarmement général. C'est pourquoi la délégation de mon pays appuie également les recommandations finales du mécanisme consultatif pour la réorganisation du Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, comme il ressort d'une lettre (A/61/167) envoyée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Sénégal le 5 juillet 2007.

Depuis des décennies, mon pays adopte des lois et des règlements visant à empêcher l'acquisition, l'exportation, la production et le transfert illicites des armes légères de façon à contribuer aux actions internationale menées à cet égard. Nous sommes satisfaits de coopérer avec les États voisins pour freiner la criminalité transnationale organisée et y mettre fin. Nous nous efforçons également d'appliquer pleinement le Programme d'action de 2001 sur les armes légères.

Mon pays appuie les efforts menés pour élaborer des règles régionales et internationales destinées à combattre le commerce illicite des armes classiques. Cependant, nous soulignons qu'il convient de tenir compte des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies, qui doivent guider notre action à cet égard. Ces principes ont trait au respect de la souveraineté des nations, à la non-intervention dans les affaires intérieures des États, au droit à la défense légitime, au règlement des différends par des moyens pacifiques, à une approche non sélective pour traiter de la question du désarmement et à la nécessité de tenir compte des particularités de chaque région et pays en ce qui concerne leurs besoins dans les domaines de la sécurité et de la défense.

Pour nous, il est important d'appliquer des mesures de confiance et d'interaction transparente en matière de désarmement et de s'abstenir de toute approche sélective si nous souhaitons réellement aller de l'avant. À cet égard, nous pensons que le Registre des armes classique des Nations Unies manque de la transparence et de l'équilibre nécessaires car il n'inclut pas d'autres catégories d'armes, telles les armes de destruction massive, et d'autres aspects relatifs à la capacité nationale de produire, d'acquérir et de stocker des armes.

En ce qui concerne les mines terrestres et les vestiges de guerre, mon pays souffre encore de la présence d'un grand nombre de mines non explosées et de restes de guerre datant du siècle dernier. Ces engins

ont tué et blessé des milliers de civils. Ils continuent d'entraver notre développement et d'empêcher tout investissement dans les zones contaminées. Nous demandons de nouveau aux pays qui ont enfoui ces mines d'assumer leurs responsabilités et de fournir le matériel et l'aide technique nécessaires aux opérations de déminage, notamment une compensation juste et appropriée aux victimes. Nous espérons que nos préoccupations figureront dans les documents internationaux pertinents. Mon pays s'est joint au Forum des pays touchés par les mines pour obtenir un appui permettant de trouver une solution à ce problème.

La Libye reste attachée aux objectifs de la Première Commission. Ses travaux durant la présente session bénéficieront, nous l'espérons, d'une participation constructive qui permettra de parvenir au consensus sur les recommandations tangibles concernant les points de l'ordre du jour à l'examen. Monsieur le Président, nous vous assurons de notre pleine coopération pour parvenir à cet objectif.

M. Almaabri (Yémen) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, en premier lieu, permettez-moi de vous féliciter chaleureusement pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes certains que, grâce à votre sagesse, à vos compétences et à votre longue expérience de négociateur nous parviendrons à des résultats concrets. À cet effet, nous sommes tout disposés à coopérer avec vous, avec les membres du Bureau et avec les autres délégations.

Ma délégation s'associe à l'intervention du représentant de l'Indonésie, faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous tenons à réaffirmer que la République du Yémen est profondément attachée aux buts et principes de la non-prolifération nucléaire et à l'élimination des armes de destruction massive. C'est dans cet esprit que nous avons signé et ratifié tous les traités multilatéraux pertinents, notamment la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention sur l'interdiction de modifier l'environnement à des fins militaires ou à toute autres fins hostiles et la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Le Gouvernement yéménite œuvre assidûment à l'interdiction du commerce illicite des armes légères. Des actions sont en cours pour maîtriser l'acquisition et la détention de ces armes, notamment l'interdiction de les transporter dans nos principales villes et hauts lieux de province. Nos autorités confisquent les armes qui sont découvertes et annulent les permis précédemment émis. Ces mesures ont été prises pour éliminer complètement ce phénomène, présent dans la société yéménite.

Nous nous félicitons des conclusions publiées en juin 2007 par le Groupe d'experts gouvernementaux sur la coopération internationale pour lutter contre le courtage illicite des armes légères. Nous appelons à de nouveaux efforts pour combattre de façon constructive ce dangereux phénomène qui influe négativement sur l'ordre social dans de nombreuses communautés. Ce commerce illégal permet aux acteurs non étatiques – notamment aux criminels, aux groupes de la criminalité transnationale organisée et aux terroristes – d'avoir accès aux armes légères. En fin de compte, ce commerce illégal entrave le développement et accroît la pauvreté, le sous-développement, le chômage et les épidémies mortelles. En outre, il permet aux organisations terroristes de se développer, d'alimenter le cycle de la violence et de l'instabilité et a des retombées négatives qui vont au-delà des frontières nationales et régionales. À ce propos, je tiens à dire que tous les États qui fabriquent ces armes, quel qu'en soit le type ou la taille, ont une obligation morale à l'égard des États qui regorgent de tous les types d'armes et ont à gérer ce trop-plein avec, en arrière-plan, une instabilité économique et sociale extrême.

Nous espérons que tous les États adhéreront aux traités multilatéraux et que nous pourrions élaborer un solide mécanisme pour éliminer les armes de destruction massive, notamment les armes nucléaires, et empêcher leur prolifération. En même temps, le droit inaliénable des États d'acquérir une technologie nucléaire à des fins pacifiques doit être respecté. Nous renouvelons notre appel à faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et réaffirmons qu'Israël doit adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes (TNP) et placer ses installations nucléaires sous les garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que le Gouvernement de la République du Yémen appuie tous les efforts menés à l'échelle internationale pour adopter des mesures préventives de nature à empêcher

l'acquisition de ces armes par des acteurs non étatiques. À cet égard, nous coopérons avec les États voisins, les États frères et les États amis pour combattre ce fléau avec tous les moyens dont nous disposons.

M. Al-Humaimidi (Iraq) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, pour commencer, j'ai le grand plaisir de vous féliciter pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Je puis vous assurer de notre pleine coopération pour atteindre les objectifs souhaités. Je félicite également M. Sergio Duarte pour sa nomination au poste de Haut Représentant du Secrétaire général aux affaires de désarmement. Ma délégation s'associe à l'intervention du représentant de l'Indonésie, faite au nom du Mouvement des pays non alignés.

Comme chacun le sait, le Conseil de sécurité a adopté sa résolution 1762 (2007) en date du 29 juin. Cette résolution clôturait les travaux de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) et démontrait que la communauté internationale reconnaissait qu'il n'existe pas d'armes de destruction massive en Iraq. Cela prouve à l'évidence la détermination du Gouvernement iraquien de respecter tous les traités et conventions internationaux régissant le trafic, l'emploi et le stockage des armes. L'Iraq a également adhéré, le 15 août 2007, à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, comme le montre le document C.N.819.2007.TRAITÉS-3. La Convention entrera en vigueur en Iraq le 1^{er} février 2008.

L'Iraq a l'intention d'adhérer au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la production, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction. Ces deux traités ont été soumis au parlement iraquien pour ratification.

Après les leçons amères tirées de la politique aventureuse de l'ancien régime, et compte tenu de ses préoccupations de sécurité nationale, le nouvel Iraq a fait état de son attachement et de son respect aux traités relatifs aux armes de destruction massive. En effet, le paragraphe e) de l'article 9 de notre Constitution permanente stipule

« Le Gouvernement iraquien respectera et appliquera les engagements internationaux de l'Iraq qui ont trait à la non-prolifération, à la non

mise au point, à la non production et à la non utilisation des armes nucléaires, chimiques et biologiques. Les systèmes de communication, d'équipement, de matériel et de technologies associés à la mise au point, à la fabrication, à la production et à l'emploi de ces armes seront interdits. »

Lorsque nous parlons des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires – armes qui représentent le plus grand danger pour les peuples du monde entier – nous ne pouvons que rappeler les destructions et les dommages causés à la population civile et aux villes par l'emploi de ces armes et les catastrophes environnementales consécutives à leur fabrication et à leur emploi.

L'Iraq a subi des destructions suite à la politique menée par l'ancien régime et caractérisée par le non-respect des résolutions internationales portant sur le désarmement, notamment sur les armes de destruction massive.

L'objectif du désarmement général et complet, notamment dans le domaine des armes de destruction massive, est d'assurer un contrôle international strict, efficace et non discriminatoire. Tel est l'objectif ultime des actions menées par la communauté internationale en matière de désarmement. Néanmoins, un examen rapide de ce que nous avons fait à cet égard nous oblige à constater que nos réalisations sont en deçà des attentes de l'humanité car le monde est aujourd'hui plus que jamais menacé par l'emploi des armes nucléaires et autres armes de destruction massive.

Depuis la fin de la guerre froide, de nouveaux dangers ont surgi faisant peser une menace sur la paix et la sécurité internationales. La course aux armements se poursuit à un rythme effréné à l'échelle mondiale et régionale. En outre, l'absence de contrôle mondial strict est devenue évidente lors de la découverte de programmes secrets d'armements menés par certains États en violation des instruments et conventions internationaux. C'est pourquoi nous devons continuer à œuvrer inlassablement au niveau international pour préserver les intérêts de l'humanité, et ce en atteignant le noble objectif de l'élimination complète des armes de destruction massive, notamment des armes nucléaires, chimiques et biologiques.

À cet égard, il nous faut malheureusement rappeler l'échec de la Conférence d'examen des Nations Unies sur les armes légères de 2006. Cet échec ne peut avoir que des répercussions négatives sur la

sécurité de mon pays. En effet, les armes légères jouent un rôle destructeur en Iraq étant donné qu'elles sont utilisées dans des opérations terroristes dont les cibles sont le peuple iraquien et nos infrastructures. Le fait que nous n'ayons pu parvenir à un accord à la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement montre l'étendue des obstacles que nous avons rencontrés, au cours des années précédentes, dans nos négociations sur les questions relatives à la non-prolifération et au désarmement.

Pour l'Iraq, il est essentiel d'établir une zone exempte d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires, au Moyen-Orient. Nous œuvrons dans ce but au sein des Nations Unies, de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de la Ligue des États arabes, et nous avons l'intention d'adhérer aux conventions et traités internationaux fournissant des garanties à cet égard. Nous appelons instamment tous les États à adhérer aux traités sur la non-prolifération des armes de destruction massive, notamment au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), sans discrimination. Un régime de garanties intégrales de l'AIEA doit être mis en vigueur dans la région du Moyen-Orient. À cet effet, nous réaffirmons la nécessité de demander à Israël d'adhérer au TNP et de soumettre ses installations nucléaires au régime de contrôle international.

La position de mon pays, comme je viens de le dire, se fonde sur l'article VII du TNP, sur le paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, sur la résolution relative au Moyen-Orient adoptée à la Conférence d'examen des parties au TNP de 1995 ainsi que sur les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale qui ont bénéficié d'un appui mondial et régional en vue de la création d'un mécanisme de mise en œuvre approprié.

M. Al-Jarman (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'ai le grand plaisir, au nom de la délégation des Émirats arabes unis, de vous féliciter pour votre élection à la présidence de notre Commission. Nous sommes certains que votre grande expérience diplomatique contribuera au succès de nos débats et aidera à l'obtention d'un large consensus sur les questions relatives au désarmement et au renforcement de la sécurité internationale. Nous vous souhaitons, ainsi qu'aux autres membres du Bureau, plein succès. Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement

pour la remarquable intervention qu'il a faite au début de nos travaux.

Nous entendons travailler avec les autres délégations pour atteindre les objectifs du désarmement et promouvoir la sécurité et la stabilité internationales. Je saisis également cette occasion pour exprimer l'appui de mon pays à l'intervention du représentant de Cuba faite au nom du Mouvement des pays non alignés concernant les questions à l'ordre du jour de la Commission.

Ma délégation partage la déception et les préoccupations exprimées récemment par le Secrétariat et diverses délégations dans cette salle en raison des échecs successifs de la communauté internationale dans les débats sur le désarmement. Je pense notamment à la dernière Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à la première réunion du Comité préparatoire de la prochaine conférence d'examen, tout comme à l'absence de consensus sur la question du désarmement lors de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale, en 2005.

Selon nous, ces échecs ont compliqué la situation du désarmement sous tous ses aspects et risquent d'affaiblir les actions internationales pertinentes et les arrangements mis en place par les Nations Unies dans les six dernières décennies pour traiter des causes profondes des conflits armés et des tensions dans de nombreuses régions du monde. C'est pourquoi nous demandons à tous les pays sans exception de faire preuve de bonne volonté et de souplesse, dans le cadre des décisions et recommandations du Sommet du millénaire et de la Conférence d'examen du TNP de 2000, afin d'atteindre le consensus sur les questions importantes et vitales de notre ordre du jour et de sortir de l'actuelle impasse qui empêche de trouver une solution aux nombreuses questions relatives à la non-prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects, notamment l'installation par des États dotés d'armes nucléaires de leurs dangereux arsenaux nucléaires et les tentative, ouvertes ou non, de certains États d'acquérir de telles armes, ce qui menace la sécurité et la paix non seulement régionales mais mondiales.

Les Émirats arabes unis ont participé activement à toutes les conférences régionales et internationales sur le désarmement et ont appuyé toutes les initiatives diplomatiques multilatérales d'instaurer la confiance dans les domaines du désarmement et de la non-

prolifération, notamment les efforts menés pour renforcer l'universalité des Traités sur la non-prolifération auxquels les Émirats arabes unis sont partie, notamment du Traité sur la non-prolifération nucléaire, du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de la Convention sur les armes chimiques, ainsi que d'autres arrangements internationaux de désarmement.

Les Émirats arabes unis expriment leur préoccupation à l'égard de concepts et théories injustifiables encourageant la mise au point d'armes de destruction massive, notamment d'armes nucléaires, aux fins de dissuasion et le recours croissant à l'unilatéralisme pour traiter et limiter les conséquences de ces politiques. C'est pourquoi nous demandons à la communauté internationale dans son ensemble de respecter les principes du multilatéralisme et autres principes consacrés dans les traités et arrangements internationaux pertinents pour atteindre les objectifs de la non-prolifération horizontale et verticale et du désarmement de tous les types d'armes stratégiques, notamment des armes nucléaires.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la façon positive dont le dossier nucléaire de la Corée du Nord est traité, et nous espérons un règlement pacifique et permanent de la question du programme nucléaire iranien pour éviter de nouvelles tensions et affrontements dans la région du Golfe et protéger les États de la région contre toute menace à la sécurité et à l'environnement qui pourrait résulter de la réalisation de ce programme.

En attendant, nous espérons une intensification des efforts internationaux ayant pour objet de contraindre Israël à démanteler immédiatement ses installations nucléaires et à les placer sous les garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous demandons à toutes les parties intéressées de mettre fin à l'aide technique, scientifique et financière qu'elles apportent à Israël pour la mise au point d'installations nucléaires, conformément aux décisions prises à la sixième Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tenue en 2000, qui appelait à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Les Émirats arabes unis renouvellent leur appui à la diplomatie préventive pour traiter et contenir les tensions et conflits existants entre les États par le biais d'un dialogue constructif et de moyens pacifiques

fondés sur les principes de relations de bon voisinage, du respect du droit international, de la souveraineté territoriale, de l'indépendance politique des États, de la non-ingérence dans leurs affaires intérieures et du non recours à la force, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies et du droit international. Nous réaffirmons également que la sécurité internationale et régionale exige de la communauté internationale, aujourd'hui plus que jamais, d'adopter une politique globale et équilibrée pour instaurer la confiance. Pour ce faire, les éléments suivants sont nécessaires.

Premièrement, les États nucléaires doivent entamer des négociations sérieuses et efficaces pour qu'ils s'engagent à mettre fin immédiatement à la mise au point et à l'amélioration de leurs armes nucléaires et à leurs vecteurs, à réduire et à éliminer ces armes de manière progressive ou en les consacrant à des utilisations pacifiques selon un calendrier précis et conformément à l'article 6 du TNP et aux instructions de la Cour internationale de justice, sous un contrôle international strict et efficace.

Deuxièmement, la communauté internationale doit s'ouvrir aux propositions faites pour mettre au point un instrument inconditionnel et juridiquement contraignant qui fournisse toutes les garanties nécessaires contre le recours à la menace ou à l'emploi des armes nucléaires existantes contre tout État qui n'en est pas doté, jusqu'à l'élimination complète de telles armes.

Troisièmement, nous devons appeler les États qui n'ont pas encore adhéré aux traités sur le désarmement à le faire dans les meilleurs délais afin de renforcer l'universalité et le caractère inclusif de ces traités, notamment le TNP et le Traité d'interdiction des essais nucléaires.

Quatrièmement, il convient de mener une action internationale pour prévenir le commerce illicite de ces armes. En même temps, nous nous félicitons du consensus international récemment intervenu sur la rédaction d'un instrument international politiquement contraignant.

Les Émirats arabes unis demandent à tous les pays de faire preuve de la volonté politique et de la souplesse nécessaires pour permettre l'adoption d'un ordre du jour applicable de la Conférence du désarmement à Genève. Nous soulignons également le droit acquis et inaliénable des nations en développement de participer sans discrimination à la

recherche nucléaire et à la mise au point de techniques nucléaires à des fins pacifiques dans les limites précisées par le régime de garanties de l'AIEA. Nous prions également les États dotés d'armes nucléaires d'appuyer inconditionnellement les besoins scientifiques et technologiques des pays en développement en matériels et équipements pour leur permettre d'accélérer leur développement sans préjudice des arrangements de coopération internationaux relatifs aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire ou aux politiques concernant le cycle du combustible.

Pour terminer, nous espérons que nos débats amèneront à un consensus sur la manière de renforcer et de développer nos travaux pour répondre aux aspirations de nos peuples dans les domaines de la sécurité, de la paix, du développement et de la stabilité internationale et régionale.

Le Président : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit sur ma liste pour la séance de ce matin. Je donne la parole au Secrétaire de la Commission qui va faire une communication.

M. Sareva (Secrétaire de la Commission) (*parle en anglais*) : La délégation des États-Unis m'a demandé d'annoncer qu'elle tiendra une réunion d'information intitulée « Les États-Unis et l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires : rapport de réalisation », lundi prochain, 15 octobre de 13 h 15 à 14 h 45, dans la salle de conférences 6. Cette réunion sera présentée par Thomas D'Agostino, administrateur de l'Administration de la sécurité nucléaire nationale des États-Unis, qui est responsable de la protection du stock d'armes nucléaires des États-Unis, et son adjoint à la non-prolifération nucléaire, William Tobey. Tous les représentants et représentantes des organisations non gouvernementales sont les bienvenus.

Le Président : Avant de lever la séance, je voudrais rappeler à toutes les délégation que la date limite pour la présentation des projets de résolution et de décision au titre de tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale a été fixée au mercredi 17 octobre, à 18 heures. Les délégations voudront bien présenter leurs projets de résolution pour cette date pour permettre au Secrétariat de les mettre en forme, de les faire traduire et de les publier en tant que documents officiels de la Commission dans les meilleurs délais.

Je voudrais également évoquer quelques questions concernant l'organisation de nos travaux. La semaine prochaine, nous aborderons la deuxième phase de nos travaux, c'est-à-dire le débat thématique qui suivra le débat général actuel. Si nous terminons le débat général mardi matin ou très tôt mardi après-midi, je suggère que nous commencions immédiatement la phase suivante qui donnera lieu à un échange de vues avec le Haut Représentant du Secrétaire général sur le suivi des résolutions et décisions adoptées par la Commission l'année dernière.

Donc, aussitôt après la fin du débat général, mardi après-midi, nous pourrions commencer cet échange de vues avec le Haut Représentant. Je pense que cela nous permettra non seulement d'utiliser à bon escient le temps qui nous reste mais également de consacrer le maximum de temps à cet échange avec le Haut Représentant car il s'agit d'un aspect important de notre ordre du jour, et cela a été suffisamment souligné en ce qui concerne la revitalisation de nos travaux.

Telle est ma proposition pour pouvoir réorganiser nos travaux. Cela aura, bien entendu, des répercussions. C'est pourquoi j'invite toutes les délégations à se tenir prêtes à intervenir le plus tôt possible.

M. Semin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je souhaiterais vous poser une question suite à votre déclaration relative au délai fixé pour la présentation des projets de résolution. Comme vous vous le rappelez, lors de la première séance d'organisation de notre Commission, plusieurs délégations, notamment la mienne, avaient exprimé le souhait de reporter ce délai de deux jours, c'est-à-dire du 17 au 19 octobre, dans le but d'améliorer la qualité des projets présentés.

Pourriez-vous, Monsieur le Président, nous donner une explication sur cette apparente contradiction? Vous aviez promis que le Bureau prendrait une décision à ce sujet et nous tiendrait informés.

Le Président : Cette question a été effectivement examinée longuement au Bureau. J'invite toutes les délégations à ne pas être trop figées sur la question des délais. La dernière fois nous avons parlé de la nécessité de faire montre de souplesse. Il nous faut à la fois faire preuve de souplesse mais aussi de rigueur dans la planification de nos travaux car si nous demandons un report de deux jours cela aura des répercussions sur la publication des documents. J'espère que la délégation de la Fédération de Russie ne sera pas la première à demander la traduction des différents projets de résolution qui seront présentés à notre Commission.

Faisons preuve non seulement de souplesse mais également de discipline dans l'organisation de nos travaux. Je prie les délégations de ne pas trop insister sur le délai. Certes, il est inscrit sur le papier mais, naturellement, nous ferons montre de souplesse si des délégations le souhaitent. Le report au 19 octobre ne devrait pas être utilisé systématiquement par des délégations pour retarder nos travaux.

Demain étant jour férié, je souhaite une très bonne fête de l'Aid al-Fitr à tous nos collègues et frères de confession musulmane, en souhaitant que l'abstinence qu'ils ont pratiquée pendant le saint mois du Ramadan apportera une bénédiction sur chacun d'entre nous et sur le monde pour que nous puissions nous réjouir et faire avancer la cause de la paix et de la sécurité internationales.

La séance est levée à 12 h 45.